

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le mercredi 17 octobre 2018 se tient à 19 h 30 à la salle de conférence de la MRC du Granit, la séance régulière d'octobre 2018 du conseil des maires de la MRC du Granit. Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Julie Morin	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Jacques Breton	Nantes
Yvan Goyette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Diane Turgeon	Sainte-Cécile-de-Whitton
Bernard Therrien	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Jean-Luc Fillion	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, messieurs Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et de l'environnement, Rafael Lambert, responsable de la géomatique et des technologies ainsi que François Poulin, consultant et ingénieur sont présents.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Madame Nathalie Harton, mairesse suppléante de la Municipalité de Lac-Drolet, est absente.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé d'ajouter le point 12.5 Récupération des bouteilles de la SAQ.

Il est demandé de déplacer le point 12.1 RÉPARATION - DÉSHYDRATEUR AGGLOMÉRANT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (DAB), le point 12.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2018-14 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION DE L'ÉQUIPEMENT SERVANT À TRAITER LES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT D'UN MAXIMUM DE 400 000 \$ et le

point 12.3 DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2018-14 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION DE L'ÉQUIPEMENT SERVANT À TRAITER LES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT D'UN MAXIMUM DE 400 000 \$ après le point 6.0 BONS COUPS

Il est demandé d'ajouter au point 19.0 VARIA, les points suivants :

- Canadaman/woman
- Député

2018-165

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT ORDRE DU JOUR

- 1.0 QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2.0 ORDRE DU JOUR
- 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4.0 SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
- 5.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE
- 6.0 BONS COUPS
- 7.0 **DÉVELOPPEMENT**
 - 7.1 SUIVI - COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE
 - 7.2 PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION DU FDT POUR L'ANNÉE 2018-2019
 - 7.3 APPUI À LA MRC DES SOURCES – DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS ÉCOLEADER
 - 7.4 VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION 2018 À LA SDEG
 - 7.5 ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT – CONCERTATION RÉGIONALE AVEC LA TABLE DES MRC DE L'ESTRIE (TME)

8.0 LOISIRS

Aucun sujet à traiter.

9.0 CULTURE

Aucun sujet à traiter.

10.0 TRANSPORT

Aucun sujet à traiter.

11.0 AMÉNAGEMENT

11.1 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS, RÈGLEMENT NO 2018-11 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2017-19 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE MODIFIER L'AFFECTATION DES LOTS 4 766 777 ET 4 766 778, MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-BOIS, DES LOTS 47, 8-D-1, 8-D-2 ET PARTIE DU LOT 8B, RANG 1 CADASTRE DU CANTON DE PRICE, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON ET REDÉFINIR LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

12.0 ENVIRONNEMENT

12.1 RÉPARATION - DÉSHYDRATEUR AGGLOMÉRANT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (DAB)

12.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2018-14 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION DE L'ÉQUIPEMENT SERVANT À TRAITER LES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT D'UN MAXIMUM DE 400 000 \$

12.3 DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2018-14 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION DE L'ÉQUIPEMENT SERVANT À TRAITER LES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT D'UN MAXIMUM DE 400 000 \$

12.4 APPEL D'OFFRES – COLLECTE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

12.5 RÉCUPÉRATION DES BOUTEILLES DE LA SAQ

13.0 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

13.1 SUIVI - COMITÉ VIGIE SANTÉ

14.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

Aucun sujet à traiter.

15.0 SERVICE D'ÉVALUATION

15.1 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

16.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16.1 COMPTES À PAYER

16.2 REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES
POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2018

16.3 SÉANCE SPÉCIALE – PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES 2019

16.4 SUIVI – BÂTISSE

16.5 ENTENTE – FONDATION DU CÉGEP

16.6 CONGRÈS DE LA FQM, RÉSERVATION DES CHAMBRES
POUR L'AN PROCHAIN

16.7 ANNÉES DE SERVICES – MAIRE DE NANTES

16.8 REMERCIEMENTS – RETRAITE DE MADAME GINETTE
ISABEL

16.9 RENCONTRE À OTTAWA – DÉPUTÉ MÉGANTIC
L'ÉRABLE

17.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS

- Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic
- Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac
- Table des MRC de l'Estrie
- COBARIC
- COGESAF
- Rapport du conseil d'administration de SDEG
- Ressourcerie du Granit
- Rapport Transports adapté et collectif
- Centre Universitaire des Appalaches
- Gestion Mont Gosford
- Comité d'action pour la lutte à la pollution lumineuse
- Route des Sommets
- Comité voie de contournement

18.0 PROJET ÉOLIEN

18.1 PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

19.0 VARIA

- Canadaman/woman

- Député

20.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

21.0 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

4.0

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER

SUIVI DES RÉUNIONS

- **Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**
 - Avis de non-conformité du règlement no. 2018-09 en vue de reconfigurer les limites du périmètre d'urbanisation de la Municipalité du canton de Marston.
 - Accusé réception de notre lettre concernant l'adoption du projet de règlement no. 2018-13 afin de créer une nouvelle zone récréative type 1 dans la municipalité de St-Ludger et incorporer l'exclusion de la zone agricole dans la municipalité de Notre-Dame-des-Bois.
- **MRC de la Haute-Côte-Nord**
 - Résolution 2018-08-194 ; appuie la MRC du Granit et demande à la FQM d'exiger du gouvernement que le *Programme de compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques* prévoit une compensation financière équitable pour les municipalités.
- **Municipalité de Audet**
 - Copie de résolution no. 2018-214 ; reprise de la compétence par la municipalité de la gestion des faibles risques en matière de prévention incendie.
- **Municipalité de Lac-Drolet**
 - Résolution no. 2018-09-007 ; demande au conseil des maires de la MRC d'appuyer une résolution qui sera présentée au congrès de la FQM exigeant du Gouvernement du Québec qu'il rembourse aux municipalités les sommes dont elles sont privées en raison de la loi concernant les droits sur les mutations immobilières art. 17.1.
- **Municipalité de Lambton**
 - Copie de résolution no. 18-09-271 ; reprise de la compétence par la municipalité de la gestion des faibles risques en matière de prévention incendie.
- **Municipalité de Saint-Ludger**
 - Résolution no. 2018-09-281 ; demande au conseil des maires de la MRC d'appuyer une résolution qui sera présentée au congrès de la FQM exigeant du Gouvernement du Québec qu'il rembourse aux municipalités les sommes dont elles sont privées en raison de la loi concernant les droits sur les mutations immobilières art. 17.1.
- **Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin**
 - Copie de Résolution no. 2018-09-214 ; adopte le règlement no. 2018-06 « *Règlement sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants* ».
- **Municipalité de Saint-Romain**
 - Copie de résolution no. 2018-09-202 ; reprise de la compétence par la municipalité de la gestion des faibles risques en matière de prévention incendie.

- Résolution no. 2018-09-201 ; demande au conseil des maires de la MRC d'appuyer une résolution qui sera présentée au congrès de la FQM exigeant du Gouvernement du Québec qu'il rembourse aux municipalités les sommes dont elles sont privées en raison de la loi concernant les droits sur les mutations immobilières art. 17.1.
- **Municipalité de Stornoway**
 - Copie de résolution no. 2018-09-231 ; reprise de la compétence par la municipalité de la gestion des faibles risques en matière de prévention incendie.
- **Ville de La Pocatière**
 - Résolution no. 249-2018 ; appuie la MRC du Granit et demande à la FQM d'exiger du gouvernement que le *Programme de compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques* prévoit une compensation financière équitable pour les municipalités.

SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)

- **Congrès de la FQM**
 - La MRC du Granit y a présenté deux résolutions : une demande de révision de la compensation des tenants lieu de taxes pour les terres publiques et la seconde résolution concernant les droits de mutation. La FQM a aussi profité de cet événement pour souligner la contribution exceptionnelle de certains élus. Dans la MRC du Granit, le maire de Nantes, Monsieur Jacques Breton, a reçu une reconnaissance pour ses 25 ans d'implication municipale.
- **Comité de sécurité publique**
 - Des résultats à la hauteur des attentes pour le bilan annuel du Comité de sécurité publique. Le CSP apprécie et est satisfait des résultats obtenus sur l'ensemble des priorités identifiées puisque l'amélioration des statistiques des dernières années démontre une stratégie policière efficace.
- **Tourisme région Mégantic**
 - Programmation de la 10^e édition des Journées des Sommets : cinq fins de semaine pour prolonger la saison estivale tout en profitant des couleurs de l'automne sur la magnifique Route des Sommets.

COURRIER

- **Association pour la protection de l'environnement du Lac Trois-milles**
 - Le conseil d'administration de l'association de l'APEL3M remercie chaleureusement Patricia Carrier et Rémi Morin pour leur apport dans le cadre des projets « Deux quais pour le lac Trois-Milles » et « Agissons pour la santé du lac Trois-Milles ».
- **Aventure Écotourisme Québec et les Parcs régionaux du Québec**
 - Ouverture officielle des inscriptions du Congrès Plein Air-Nature 2018. Programmation et inscription en ligne.
- **Direction de la santé publique de l'Estrie**
 - Transmission par courriel du document concernant leur position sur la consommation de cannabis fumé dans les lieux publics extérieurs ; *étant donné les mesures déjà prévues dans la Loi québécoise, la direction de santé publique de l'Estrie ne recommande pas d'ajouter une réglementation municipale supplémentaire à la loi provinciale.*
- **Fondation du Cégep Beauce-Appalaches**
 - La fondation souhaite renouveler l'entente de contribution financière.
- **Fonds locaux de solidarité FTQ**
 - Le gouvernement du Québec en collaboration avec la FQM a mis sur pied une nouvelle mesure de 3,5 millions \$ afin d'appuyer la création de fonds locaux de solidarité (FLS).

- **Luc Berthold, Député de Mégantic-L'Érable**
 - Invitation à Ottawa, pour une journée avec les maires de la circonscription, le 30 octobre, pour donner l'occasion de rencontrer des représentants de différents cabinets responsables des dossiers qui nous préoccupent.
- **Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**
 - Consultation dans le cadre d'un classement d'écosystèmes forestiers, tel que la forêt ancienne de Duck-Hole, située dans la municipalité de Piopolis.
- **Ministre des Transports du Québec**
 - Présente en collaboration avec l'UPA une affiche de sensibilisation aux risques associés à la circulation en milieu agricole. Invitation à communiquer avec les Municipalités afin de coordonner, avec l'UPA, le choix des emplacements stratégiques en vue d'un déploiement harmonieux dès cet automne.
 - Avis de versement de la contribution financière pour l'organisation et l'exploitation des services en transport collectif en milieu rural – 2017. Il s'agit du versement final de 10 000 \$ pour un total de 100 000 \$.
- **MRC des Appalaches**
 - Projet de règlement no. 183, certifié conforme et la résolution adoptant le projet, afin de modifier les limites des périmètres d'urbanisation de Saint-Joseph-de-Coleraine, d'ajouter une affectation éco parc industriel dans le périmètre d'urbanisation de Coleraine et de remplacer le chapitre 7 du document complémentaire.
- **MRC Beauce-Sartigan**
 - Règlement no. 2004-71-33 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC afin d'autoriser une dérogation à l'interdiction de construire en zone inondable.
- **Municipalité de Courcelles**
 - Copie du projet de *Règlement no. 18-392 modifiant le règlement de zonage no.207 afin de créer une nouvelle zone récréative.*
- **Municipalité de Lac-Drolet**
 - Extrait du procès-verbal nommant monsieur Jean-Paul Mercier mandataire pour la signature de l'entente de regroupement des offices municipaux d'habitations de la région du Granit.
- **Municipalité de Lambton**
 - Copie certifiée conforme de la résolution no. 18-09-270, concernant la demande d'aide financière pour la formation des pompiers.
- **Municipalité de Ste-Cécile-de-Whitton**
 - Demande d'avis de conformité du règlement no. 2018-04 ; résolution d'adoption et copie *du règlement modifiant le règlement de zonage no. 2009-08 afin de modifier les usages résidentiels autorisés dans la zone RU-1 et créer la zone RU-11 le long du chemin des bois.*
- **Municipalité de Saint-Romain**
 - Transmission du 1^{er} projet de règlement no. 2018-311 afin d'inclure le lot 3 189 460 à la zone mixte, de modifier les usages de la zone M-9, et de modifier la zone tampon avec la zone industrielle I-3.
 - Résolution no. 2018-09-203 ; demande d'aide financière pour la formation de pompier.
 - Résolution no. 2018-09-204 : adoption du règlement 2018-309 *sur la prévention des incendies et de la sécurité des occupants.*
- **Office municipal d'habitation de Lac-Mégantic**
 - Résolution no. 18-109 ; que monsieur Roger Garant soit mandaté pour signer l'entente de regroupement des offices de la région du Granit.
- **Société d'habitation du Québec**
 - Application des changements normatifs dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile (PAD). Présentation de nouvelles options telles *qu'accompagnement professionnel, besoins et travaux indéterminés et aide financière rétroactive.*
- **Table des partenaires**
 - Ses membres désirent faire partie de la réflexion concernant la mise en œuvre de la nouvelle planification stratégique.

- **Tribunal administratif du Québec**
 - Avis à l'évaluateur, à la partie intimée et à la partie mise en cause dans le dossier no. SAI-Q-235575-1808, municipalité d'Audet.
- **Ville de Lac-Mégantic**
 - Résolution no 18-297 adoptant le projet de Règlement no. 1816, concernant la modification des grandes affectations du Programme particulier d'urbanisme.
 - Résolution no 18-299 adoptant le premier projet de Règlement no. 1817 relativement au micro réseau, à la reconversion de l'ancienne scierie de Billots Sélect, au développement Horizon sur le Lac, aux enseignes numériques et à la modification de la zone M-320.
 - Résolution no 18-336 ; demande d'aide financière à la MRC du Granit pour la formation de pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du MSP.

REVUES

- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Écho de Frontenac
- Le Cantonnier
- Info Express – Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre Développement durable
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- VVS Express

Des questions sont posées en lien avec des éléments du courrier.

5.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE

2018-166

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 12 septembre soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

BONS COUPS

Monsieur Mario Lachance, maire de la Municipalité de Stornoway, souligne l'arrivée d'une borne électrique rapide dans la municipalité.

Monsieur Jacques Breton, maire de la Municipalité de Nantes, mentionne la réouverture du dépanneur dans le village de Nantes.

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, souligne le succès et la grande participation des entreprises et citoyens qu'a eu la vente de biscuits sourire du Tim Horton de Lac-Mégantic, le rendant le plus grand vendeur au Québec et permettant ainsi à la Maison 5^e saison de recevoir un montant de près de 15 000 \$.

Monsieur Denis Lalumière, maire de la Municipalité de Stratford, mentionne la tenue d'une activité de revégétalisation des bandes riveraines sur son territoire.

Monsieur Claude Roy, maire de la Municipalité de Marston, souligne l'installation d'une borne sèche dans le secteur de la Baie Victoria.

Monsieur Pierre Brosseau, maire de la Municipalité de Val-Racine, souligne la participation du Comité Culturel de Mégantic qui sera de passage dans la municipalité le 22 novembre prochain avec son spectacle hommage à Johnny Cash.

12.1

RÉPARATION - DÉSHYDRATEUR AGGLOMÉRANT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (DAB)

Monsieur François Poulin, consultant et ingénieur, présente aux maires les résultats de son étude en lien avec l'état du déshydrateur agglomérant de boues de fosses septiques de la MRC. Des questions sont posées à monsieur Poulin.

12.2

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2018-14 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION DE L'ÉQUIPEMENT SERVANT À TRAITER LES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT D'UN MAXIMUM DE 400 000 \$

Considérant le montant préliminaire estimé des coûts pour les correctifs à apporter au centre de traitement de boues de fosses septiques, il est convenu que le montant du règlement d'emprunt soit non pas d'un maximum de 400 000 \$, mais plutôt d'un maximum de 360 000 \$.

2018-167**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2018-14 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION DE L'ÉQUIPEMENT SERVANT À TRAITER LES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT D'UN MAXIMUM DE 360 000 \$**

Le maire, monsieur Jean-Marc Grondin, donne avis que suite aux démarches prévues par la loi, le « RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2018-14 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION DE L'ÉQUIPEMENT SERVANT À TRAITER LES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT D'UN MAXIMUM DE 360 000 \$ » sera adopté à une séance subséquente.

12.3

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2018-14 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION DE L'ÉQUIPEMENT SERVANT À TRAITER LES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT D'UN MAXIMUM DE 360 000 \$

2018-168

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2018-14 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION DE L'ÉQUIPEMENT SERVANT À TRAITER LES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT D'UN MAXIMUM DE 360 000 \$

QU'il soit, par la présente, déposé par le maire, monsieur Jean-Luc Fillion, le « PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2018-14 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION DE L'ÉQUIPEMENT SERVANT À TRAITER LES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT D'UN MAXIMUM DE 360 000 \$ », lequel sera adopté à une séance subséquente.

7.0	DÉVELOPPEMENT
-----	---------------

7.1

SUIVI - COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE

Madame le préfet rappelle la tenue d'une séance spéciale, la semaine dernière, à laquelle le consultant, monsieur Pierre Collins de la firme BC2 Tactique, est venu présenter son analyse de l'offre de Câble Axion. Elle rappelle que monsieur Pierre Collins a été engagé par la SDEG pour analyser la proposition reçue de Câble Axion de desserte des secteurs mal et non desservis du territoire en Internet haute vitesse. Les maires discutent.

2018-169

OFFRE DE CÂBLE AXION NON RETENUE

ATTENDU QUE la MRC du Granit priorise la desserte des secteurs mal et non desservis de son territoire au niveau de l'Internet haute vitesse et de la téléphonie cellulaire ;

ATTENDU QUE l'accès à des infrastructures numériques et cellulaires fait partie intégrante des priorités de développement de la MRC du Granit ;

ATTENDU QUE la compagnie de câblodistribution Câble Axion est une entreprise reconnue de la région ;

ATTENDU QUE Câble Axion est le principal fournisseur de service Internet dans la MRC du Granit ;

ATTENDU QUE Câble Axion a déposé une proposition de desserte des secteurs mal et non desservis de son territoire en Internet haute vitesse ;

ATTENDU QUE l'offre de Câble Axion suppose un investissement de la MRC du Granit entre 9M\$ et 12M\$;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Collins, BC2 Tactique, a accepté un mandat pour analyser l'offre de Câble Axion ;

ATTENDU QUE monsieur Collins a présenté son analyse au comité Internet et couverture cellulaire de la MRC ainsi qu'au conseil des maires de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE ledit comité recommande au conseil des maires de ne pas retenir l'offre de Câble Axion telle que présentée;

ATTENDU QUE ledit comité recommande au conseil des maires d'entreprendre les études préliminaires menant aux demandes de subventions et à un appel d'intérêts ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit ne retienne pas l'offre de desserte Internet haute vitesse de Câble Axion sur le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-170

DESSERTE INTERNET HAUTE VITESSE – ENTREPRENDRE LA PREMIÈRE ÉTAPE DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES

ATTENDU QUE la MRC du Granit priorise la desserte des secteurs mal et non desservis de son territoire au niveau de l'Internet haute vitesse et de la téléphonie cellulaire ;

ATTENDU QUE l'accès à des infrastructures numériques et cellulaires fait partie intégrante des priorités de développement de la MRC du Granit ;

ATTENDU QUE Câble Axion a déposé une proposition de desserte des secteurs mal et non desservis de son territoire en Internet haute vitesse;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Collins, BC2 Tactique, a accepté un mandat pour analyser l'offre de Câble Axion ;

ATTENDU QUE monsieur Collins a présenté son analyse au comité Internet et couverture cellulaire de la MRC ainsi qu'au conseil des maires de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE le conseil des maires la MRC du Granit a refusé, par sa résolution no 2018-XX, la proposition de Câble Axion ;

ATTENDU QUE pour le département de la géomatique, cette gestion de projet ainsi que l'élaboration des cartes y étant reliées représentent un surplus de travail à considérer;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a déposé une demande de financement de 100 000 \$ au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a confirmé l'acceptation de ladite demande ;

ATTENDU QUE la MRC s'est engagée à contribuer pour un montant de 25 000 \$ comme condition dans l'obtention du financement ;

ATTENDU QUE la MRC poursuit les étapes élaborées dans la demande au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit décide d'entreprendre la première étape des quatre étapes visant à préparer un projet de desserte Internet haute vitesse sur son territoire de manière à participer au prochain appel de projets des gouvernements, soit :

1. Étude préliminaire des secteurs à desservir, la couverture actuelle et un plan d'affaires;
2. Étude d'ingénierie (préliminaire) et préparation du devis pour l'ingénierie détaillée;
3. Préparation des cahiers de charge pour les subventions;
4. Préparation des documents nécessaires pour faire un appel d'intention pour conclure un partenariat avec des fournisseurs d'IHV pour les différents services et/ou pour l'entretien d'un réseau ;

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate la directrice générale pour négocier l'embauche de M. Pierre Collins, BC2 Tactique, pour réaliser la première étape.

QUE les sommes reliées à l'élaboration de la première étape visant à préparer un projet ainsi qu'à l'embauche d'une ressource soient prises à même l'argent reçu du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire via le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-171

CONVENTION D'AIDE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE – OBTENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)

ATTENDU QUE par sa résolution no 2018-107, le conseil des maires de la MRC du Granit a autorisé une demande de financement de 100 000 \$ au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), en partenariat avec 4 autres MRC de l'Estrie, et ce, afin de réaliser une étude pour couvrir les différents besoins visant l'accès à des infrastructures numériques et cellulaires adéquates;

ATTENDU QUE la MRC du Granit s'est engagée à déboursier 20 % du montant total du projet, soit un montant de 25 000 \$;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a confirmé l'acceptation de la demande de la MRC dans le cadre du projet d'*Études préliminaires d'évaluation des accès aux infrastructures numériques et de téléphonie cellulaire*;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate la directrice générale de la MRC pour signer la convention d'aide à intervenir entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC dans le cadre du financement d'une somme de 100 000 \$ au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), et

ce, pour le projet d'*Études préliminaires d'évaluation des accès aux infrastructures numériques et de téléphonie cellulaire.*

QUE la participation financière de la MRC du Granit à la hauteur de 25 000 \$ soit prise à même le Fonds de développement des territoires – région 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2

PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION DU FDT POUR L'ANNÉE 2018-2019

2018-172

PRIORITÉS D'INTERVENTION ANNUELLE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES POUR L'ANNÉE 2018-2019

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a signé avec la MRC du Granit, en décembre 2016, une entente visant à mettre à la disposition de la MRC un montant minimal de 754 821 \$ annuellement, et ce, pour les années 2017 à 2020, dans le cadre du Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a confié à la Société de développement économique du Granit (SDEG) l'exercice d'une partie des pouvoirs lui étant confiés en matière de développement;

ATTENDU QUE la MRC du Granit est à faire approuver la liste des priorités annuelles à mettre de l'avant pour la planification et le soutien au développement économique sur le territoire de la MRC du Granit, notamment quant aux secteurs d'activités touristiques, culturelles, agroalimentaires, commerciales et industrielles, et ce, dans le cadre du Fonds de développement des territoires pour l'année 2018-2019;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve la liste des priorités annuelles 2018-2019 à mettre de l'avant dans le cadre du Fonds de développement des territoires pour l'année 2018-2019.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE soit déposée sur le site Internet de la MRC du Granit, la liste des priorités annuelles 2018-2019 dans le cadre du Fonds de développement des territoires pour l'année 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3

APPUI À LA MRC DES SOURCES – DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS ÉCOLEADER

2018-173

APPUI AU DÉPÔT DE CANDIDATURE DE LA MRC DES SOURCES, PORTEUR DU PROJET SYNERGIE ESTRIE DANS LE CADRE DU RÉSEAU D'AGENTS RÉGIONAUX DU FONDS ÉCOLEADER

CONSIDÉRANT l'appel à proposition dans le cadre du Plan d'action provincial pour la croissance et les technologies propres 2018-2023 pour créer un réseau d'agents régionaux pour favoriser l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables et des technologies propres au sein des entreprises;

CONSIDÉRANT qu'un agent régional peut être financé du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2023 afin de desservir la région de l'Estrie selon l'octroi de mandat renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT que le financement accordé permet d'assurer 100 % des frais associés à la ressource ainsi que d'obtenir du financement supplémentaire pour des activités de co-développement et de mobilisation régionale;

CONSIDÉRANT que le réseau d'agents doit être porté par des organismes régionaux spécialisés en accompagnement ayant de forts liens avec le milieu économique de leur région;

CONSIDÉRANT que le mandat de l'agent régional est de recruter, orienter, former et accompagner les entreprises vers les ressources, expertises et programmes de financement;

CONSIDÉRANT que le déploiement du projet Synergie Estrie qui est une démarche territoriale d'économie circulaire en Estrie est étroitement lié au rôle et objectifs du nouvel agent en favorisant la création d'un réseau d'entreprises unies par des collaborations innovantes, des échanges de matières et de ressources;

CONSIDÉRANT que Synergie Estrie est portée par la MRC des Sources, elle agira à titre d'organisme hôte du nouvel agent régional et que la MRC des Sources agit à titre de leader en développement durable par le déploiement de son Agenda 21 et par sa collaboration au sein des divers comités régionaux de développement économique;

CONSIDÉRANT que Synergie Estrie vise à collaborer avec tous les acteurs du milieu en agissant à titre de relayeur entre les entreprises, les chercheurs, les entreprises de service-conseils, les conseillers en développement économique locaux, les organisations régionales, etc.;

CONSIDÉRANT que Synergie Estrie regroupe actuellement deux symbioses industrielles locales animées par des coordonnateurs, soit celles de la MRC des Sources et de Sherbrooke qui permettent de mobiliser, former et susciter l'émergence de projets en développement durable sur ces territoires;

CONSIDÉRANT que Synergie Estrie permet de fédérer l'ensemble des sept territoires estriens incluant les organisations provinciales de développement économique et territorial ainsi que des acteurs régionaux clés au sein du Comité régional Synergie Estrie qui favorise la concertation régionale et le partage d'expertise pour améliorer la performance environnementale et économique des entreprises;

CONSIDÉRANT que l'agent au sein de Synergie Estrie pourra bénéficier de ce comité, structure de concertation régionale existante pour agir régionalement de concert avec les coordonnateurs locaux des symbioses industrielles;

CONSIDÉRANT que ce travail collaboratif au sein de Synergie Estrie permettra de mettre en commun et accélérer le déploiement de nouvelles technologies au sein d'une même équipe qui travaille de manière concertée et cohérente auprès des entreprises;

CONSIDÉRANT que cette association permettra d'accélérer le déploiement de Synergie Estrie par des actions régionales au sein des territoires non desservis par des coordonnateurs locaux;

CONSIDÉRANT le dépôt du formulaire d'intérêt au Fonds Écoleader en date du 26 octobre 2018.

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit appuie le dépôt de candidature de la MRC des Sources à titre d'organisme hôte de l'agent régional estrien du Fonds Écoleader.

QUE l'agent agira en collaboration et au sein de Synergie Estrie qui est portée par la MRC des Sources et qui aborde l'aspect d'intégration régionale comme un élément clé du succès de nos démarches au sein des entreprises.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC des Sources.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4

VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION 2018 À LA SDEG

2018-174

VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION 2018 À LA SDEG

ATTENDU QUE dans le cadre de nos prévisions budgétaires 2018, un montant de 60 000 \$ a été budgété pour le fonctionnement et la réalisation des mandats de la Société de développement économique du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QU'un montant de 60 000 \$, représentant le montant budgété aux prévisions budgétaires 2018 de la MRC, soit versé à la Société de développement économique du Granit pour son fonctionnement et la réalisation de ses mandats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5

ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT – CONCERTATION RÉGIONALE AVEC LA TABLE DES MRC DE L'ESTRIE (TME)

2018-175

APPUI À LA SIGNATURE DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT – CONCERTATION RÉGIONALE AVEC PLUSIEURS PARTENAIRES DE LA RÉGION DE L'ESTRIE ET DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC LE FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 17.5.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire* (RLRQ, chapitre M-22.1), le MAMOT a notamment pour mission de soutenir le développement régional en favorisant la coordination et la concertation des différents acteurs de ce développement dans une perspective de prise en charge de ce développement par les collectivités locales et régionales dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une municipalité

régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement, et le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT QUE la Table des MRC de l'Estrie a pour objectif d'appuyer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des dossiers relatifs à l'aménagement du territoire et au développement socio-économique ;

CONSIDÉRANT QUE les PARTIES conviennent de rejoindre des principes de la *Loi sur l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre 0-1.3) comme l'engagement des élus, la concertation, la complémentarité territoriale modulée, la cohérence et l'efficacité des planifications et des interventions sur les territoires de même que la subsidiarité;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de l'Estrie et le MAMOT se sont concertés afin de conclure une entente sectorielle de développement – concertation régionale ayant pour but de consolider le partenariat et la concertation estrienne;

CONSIDÉRANT QUE par le biais de la présente entente, les PARTIES conviennent de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin de contribuer à la concertation régionale de la région;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit appuie le dépôt du projet d'entente sectorielle de développement – concertation régionale au Fonds d'appui au rayonnement des régions.

QUE la recommandation du comité ad hoc mixte (élus/DG) – Budget de répartir les contributions financières de chacune des MRC signataires de l'Entente soit en vertu du mode de partage de 50 % en parts égales, de 25 % en RFU et de 25 % en population.

QUE la MRC du Granit s'engage à affecter une somme de 15 822 \$ et une contribution de 11 429 \$ en ressources humaines, pour un total de 27 251 \$, et ce, pour la durée de l'Entente afin de réaliser l'objet de l'Entente.

QUE le préfet soit autorisé à signer l'Entente sectorielle de développement – concertation régionale de la région de l'Estrie 2018-2021 et tous les documents afférents.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise, pour appui, à la Table des MRC de l'Estrie l'autorisant à négocier l'Entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0	LOISIRS
-----	---------

Aucun sujet à traiter.

9.0	CULTURE
-----	---------

Aucun sujet à traiter.

10.0 TRANSPORT

Aucun sujet à traiter.

11.0 AMÉNAGEMENT

11.1

DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS, RÈGLEMENT NO 2018-11 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2017-19 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE MODIFIER L'AFFECTATION DES LOTS 4 766 777 ET 4 766 778, MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-BOIS, DES LOTS 47, 8-D-1, 8-D-2 ET PARTIE DU LOT 8B, RANG 1 CADASTRE DU CANTON DE PRICE, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON ET REDÉFINIR LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

2018-176

ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS, RÈGLEMENT NO 2018-11 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2017-19 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE MODIFIER L'AFFECTATION DES LOTS 4 766 777 ET 4 766 778, MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-BOIS, DES LOTS 47, 8-D-1, 8-D-2 ET PARTIE DU LOT 8B, RANG 1 CADASTRE DU CANTON DE PRICE, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON ET REDÉFINIR LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit a entrepris par le biais de son règlement 2018-11 de modifier son schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE les procédures prescrites par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à ce sujet ont été respectées et que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a annoncé l'entrée en vigueur de ce règlement;

ATTENDU QUE l'article 53.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que « suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma, le conseil de la Municipalité Régionale de Comté adopte, le cas échéant, un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra, pour tenir compte de la modification du schéma, apporter à son plan d'urbanisme, à son règlement de zonage, de lotissement ou de construction, à son règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou sur les ententes relatives à des travaux municipaux ou à son règlement prévu à l'article 116 ou qui identifie toute municipalité qui devra adopter un règlement en vertu de cet article »;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC adopte le DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS VISÉES SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2018-11 préparé en vertu de l'article 53.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le tout tel que transcrit à la suite de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DU GRANIT
RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-11**

**DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE
APPORTÉES AUX PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DES
MUNICIPALITÉS VISÉES**

Conséquemment à l'adoption du **RÈGLEMENT NO 2018-11 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2017-19 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE MODIFIER L'AFFECTATION DES LOTS 4 766 777 ET 4 766 778, MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-BOIS, DES LOTS 47, 8-D-1, 8-D-2 ET PARTIE DU LOT 8B, RANG 1 CADASTRE DU CANTON DE PRICE, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON ET REDÉFINIR LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES**, voici la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs plans d'urbanisme et leurs règlements d'urbanisme. Le présent document est adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Nature des modifications à apporter :

- Courcelles : Redéfinir les limites du périmètre urbain en fonction de la nouvelle zone agricole;
- Notre-Dame-des-Bois : Inclure les lots 4 766 777 et 4 766 778 à l'affectation Agroforestière type 1;
- Lambton : Inclure les lots 47, 8-D-1, 8-D-2, 8-D-P et partie du lot 8B, Rang 1 cadastre du Canton de Price à l'affectation Récréative type 2.

Copie certifiée conforme ce 17 octobre 2018

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

12.0 ENVIRONNEMENT

12.4

APPEL D'OFFRES – COLLECTE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Monsieur Patrice Gagné explique que le contrat de la MRC avec la compagnie Gaudreau Environnement Inc. pour la vidange des installations septiques prend fin au 31 décembre 2018 et qu'il est donc le temps de penser à déposer un appel d'offres.

2018-177

APPEL D'OFFRES – COLLECTE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU QUE la MRC a signé un contrat de 5 ans avec la compagnie Gaudreau Environnement Inc. pour effectuer la vidange des installations septiques du territoire;

ATTENDU QUE ledit contrat prendra fin le 31 décembre 2018;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate la directrice générale de la MRC du Granit pour lancer un appel d'offres pour la collecte et le transport des boues de fosses septiques des 20 municipalités du territoire, et ce, selon les recommandations qui seront faites par le comité consultatif environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5

RÉCUPÉRATION DES BOUTEILLES DE LA SAQ

Monsieur Pierre Brosseau, maire de la Municipalité de Val-Racine rappelle qu'il avait été discuté des bouteilles provenant de la SAQ qui n'étaient pas récupérées et demande où en est le dossier. Monsieur Patrice Gagné explique que Récupération Frontenac ont un appareil permettant de le faire et qu'ils sont en projet-pilote en lien avec la transformation desdites bouteilles. Il est entendu que l'on vérifie où en est le projet. Il est aussi convenu qu'il soit discuté de ce dossier au comité consultatif environnement afin de voir quelles pressions pourraient être faites au Conseil du trésor, lequel refuse que la SAQ offre la consignation et le dépôt des bouteilles.

13.0 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

13.1

SUIVI - COMITÉ VIGIE SANTÉ

Étant donné que les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le compte-rendu du comité Vigie Santé, madame le préfet demande s'ils ont des questions au sujet du contenu. Aucune question n'est posée.

14.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

Aucun sujet à traiter.

15.0 SERVICE D'ÉVALUATION

15.1

RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

Étant donné que les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation pour le mois de septembre, madame le préfet demande s'ils ont des questions au sujet du contenu de ce rapport. Aucune question n'est posée.

16.0 ADMINISTRATION

16.1

COMPTES À PAYER

2018-178

COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Septembre 2018	21 877,94 \$
-------------------	----------------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2018

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes pour le mois de septembre 2018. Aucune question n'est posée.

16.3

SÉANCE SPÉCIALE – PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

Madame le préfet informe les maires qu'une séance spéciale, concernant les prévisions budgétaires 2019, aura lieu le 17 novembre prochain à la MRC. Un avis de convocation est remis ce soir à chacun des maires. Des discussions ont lieu au sujet de la manière de présenter les prévisions budgétaires lors de cette journée.

16.4

SUIVI – BÂTISSE

Aucun sujet à traiter.

16.5

ENTENTE – FONDATION DU CÉGEP

2018-179

ENTENTE DE SOUTIEN FINANCIER – FONDATION DU CÉGEP

ATTENDU QUE par sa résolution no 2012-221, le conseil des maires avait accepté d'investir un montant de 0,50 \$ par habitant pour une durée de 5 ans de manière à augmenter le fonds de bienfaisance de la Fondation du Cégep afin de soutenir ses étudiants et le Cégep ainsi que pour investir dans les infrastructures, former la relève, encourager les études supérieures, permettre la rétention de nos ressources humaines et se doter d'infrastructures plus modernes;

ATTENDU QUE ladite est échue depuis le 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE la Fondation du Cégep a interpellé à nouveau le conseil des maires pour un renouvellement de contribution;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accepte de renouveler une entente de 5 ans avec la Fondation du Cégep, soit de l'année 2018 à 2022 inclusivement, sur la base de 0,50 \$ par habitant afin de soutenir les étudiants dans la poursuite et la réussite de leurs études, mais aussi afin d'appuyer financièrement le Cégep dans ses projets pour améliorer la qualité de l'enseignement et la vie étudiante.

QUE le montant de l'année 2018, sur la base de 0,50 \$ par habitant, soit celui de 11 150 \$.

QUE le montant relatif à l'année 2018 soit pris à même les sommes prévues aux prévisions budgétaires 2018.

QUE les sommes relatives à l'entente, soit pour les années subséquentes de 2019 à 2022, soient prises à même une quote-part prévue aux prévisions budgétaires de chaque année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.6

CONGRÈS DE LA FQM, RÉSERVATION DES CHAMBRES POUR L'AN PROCHAIN

Madame le préfet rappelle aux maires que le congrès de la FQM se tiendra à Québec l'an prochain. Je valide auprès des maires le nombre d'entre eux ayant l'intention d'y participer afin de réserver un groupe de chambres.

16.7

ANNÉES DE SERVICES – MAIRE DE NANTES

Madame le préfet souligne que le maire de Nantes, monsieur Jacques Breton, a reçu un certificat pour ses 25 années de service au monde municipal lors du de la soirée reconnaissance du Congrès de la FQM tenu en septembre dernier à Montréal.

16.8

REMERCIEMENTS – RETRAITE DE MADAME GINETTE ISABEL

2018-180

REMERCIEMENTS – RETRAITE DE MADAME GINETTE ISABEL

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires tient à souligner le départ à la retraite de la directrice générale de la SADC Région de Mégantic, madame Ginette Isabel.

QUE le conseil des maires reconnaît sa longue carrière de 25 ans consacrée au développement économique régional.

QUE le conseil des maires tient à souligner l'engagement remarquable de madame Isabel auprès des entrepreneurs.

QUE le conseil des maires est d'avis que son dévouement au développement économique régional mérite d'être souligné.

QUE le conseil des maires qualifie sa grande implication, suite à la tragédie de 2013 alors qu'elle a investi de nombreuses heures à la relocalisation des commerçants sinistrés, d'exceptionnelle.

QUE le conseil des maires la remercie du temps qu'elle a consacré pour la région, son développement et son épanouissement.

QUE le conseil des maires lui souhaite une belle retraite où elle saura, d'une autre manière, continuer de contribuer au développement de la communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.9

RENCONTRE À OTTAWA – DÉPUTÉ MÉGANTIC L'ÉRABLE

Madame le préfet informe les maires des personnes qui participeront à la journée de rencontre à la circonscription du député Luc Berthold à Ottawa, le 30 octobre prochain. J'ajoute que des places sont encore disponibles pour ceux et celles désirant se joindre au groupe.

17.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS**Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :**

Une rencontre est à venir le 29 novembre prochain.

Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :

Il n'y a aucun développement.

Table des MRC de l'Estrie :

Une rencontre a eu lieu la semaine dernière à la MRC du Granit. Les projets déposés au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) ont été traités et sélectionnés. La SDEG a d'ailleurs reçu une somme de 360 000 \$ dans le cadre des demandes qu'elle avait déposée en lien avec la Route des Sommets.

COBARIC :

Il n'y a aucun développement.

COGESAF :

Le 25 septembre dernier, une offre de service a été présentée en lien avec la [vulnérabilité de nos sources d'eau potable](#). Les municipalités pourront donc valider leur intérêt. Des ateliers de formation sur la gestion durable des eaux pluviales seront offerts. Des dispositions financières sont offertes par le gouvernement pour supporter les municipalités qui souhaitent encourager des mesures de gestion durable des eaux de pluie.

Conseil d'administration de SDEG :

Lors de la rencontre de la semaine dernière, il a été question de la 3^e phase des bornes électriques. Une rencontre au niveau du SMED aura lieu en novembre prochain. L'entente avec le centre de formation professionnelle le Granit pour le cours Lancement en entreprise a été reconduite. La fin du dépôt des projets au FDT – projets structurants approche.

Ressourcerie du Granit :

Une rencontre est prévue la semaine prochaine.

Comité Transports adapté et collectif :

Les projets-pilotes fonctionnent très bien. L'argent de la subvention du ministère n'est toujours pas arrivé. Madame Claire Ouellette prépare sa relève en vue d'une prochaine retraite.

Centre universitaire des Appalaches :

Une rencontre a eu lieu plus tôt aujourd'hui. Un BAC en administration et entrepreneuriat pourrait voir le jour en 2019, lequel est présentement en développement.

Gestion Mont Gosford :

Une demande au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a été déposée par l'organisme pour l'amélioration des Sentiers Frontaliers.

Comité d'action pour la lutte à la pollution lumineuse

Il n'y a aucun développement.

Route des Sommets

Il n'y a aucun développement.

Comité voie de contournement

Monsieur Gaby Gendron, maire de la Municipalité de Frontenac, mentionne qu'une rencontre a eu lieu entre les citoyens impactés et les conseillers juridiques l'UPA-Estrie et du syndicat des producteurs forestiers, ces derniers étant responsables de la négociation auprès du Ministère du Transport Canada pour une entente au niveau du forage pour l'étape de l'échantillonnage chez les citoyens.

18.0	PROJET ÉOLIEN
------	---------------

18.1

PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

J'informe les maires que le mois de septembre a affiché un rendement de 8 % supérieur à ce qui avait été budgété. Quant aux dépenses, elles sont de 17 % inférieures par rapport à ce qui avait été prévu. Au global, le rendement de l'année en cours est de 3 % supérieur par rapport aux prévisions. Le EBITDA (bénéfice) de l'année est donc de 7 % au-dessus du budget. Des questions sont posées en lien avec la réception des ristournes ainsi que le fonds de réserve.

19.0	VARIA
------	-------

Canadaman/woman

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, rappelle aux maires qu'ils ont reçu une invitation à transmettre aux bénévoles de leur municipalité qui ont participé au Canadaman/woman de l'été dernier. Un événement pour les remercier aura lieu à la Gare'nison le 25 octobre prochain.

Député

J'informe les maires que le député de Mégantic, monsieur François Jacques, occupera le local dans la bâtisse de la MRC, soit le même que son prédécesseur. Madame le préfet informe les maires qu'elle a fait parvenir une lettre de remerciements à l'ancien député, monsieur Ghislain Bolduc.

2018-181**MOTION DE FÉLICITATIONS ET APPEL À LA COLLABORATION –
DÉPUTATION PROVINCIALE DU TERRITOIRE**

ATTENDU la tenue des élections provinciales le 1^{er} octobre 2018;

ATTENDU QUE monsieur François Jacques, candidat à la CAQ, a été élu à titre de député de Mégantic;

ATTENDU QUE monsieur Samuel Poulin, candidat à la CAQ, a été élu à titre de député de Beauce-Sud;

ATTENDU QUE le conseil des maires tient à leur présenter leurs sincères félicitations pour leur victoire respective

Il est proposé appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit présente ses sincères félicitations aux députés Jacques et Poulin pour leur victoire.

QUE les maires de la MRC du Granit offrent leur collaboration aux nouveaux élus provinciaux.

QUE le conseil des maires espère que leurs nouveaux représentants provinciaux porteront une grande attention aux dossiers que la MRC leur présenteront.

QUE les maires comptent sur leur collaboration pour favoriser le plein épanouissement de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

21.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-182**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 17 octobre 2018 soit levée, il est 22 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 17 octobre 2018, et ce pour les résolutions 2018-170, 2018-171, 2018-174, 2018-175, 2018-178 et 2018-179.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale